

Arts, lettres, langues, mention musique

RNCP9168 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	133
Code(s) ROME	K2106, L1202, K2105
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I

<http://www.univ-provence.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel aura pour vocation d'assurer les activités suivantes :

- 1- Pratique musicale & enseignement
- 2- Production / création musicale
- 3- Initiation à la conception de projets culturels & à la Recherche

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce professionnel aura pour vocation d'assurer les activités suivantes :

Pratique musicale & enseignement Production / création musicale Initiation à la conception de projets culturels & à la Recherche

Les compétences associées sont : (les n° renvoient aux n° des activités ci-dessus)

Lire et interpréter une partition

Evaluer l'interprétation d'une œuvre

Diriger un chœur (indiquer les entrées, battre les mesures, utiliser la gestuelle adéquate)

Ecouter et reproduire une mélodie

Composer et écrire la partition d'une œuvre musicale

Arranger l'œuvre par le biais de logiciels de Musique assisté par ordinateur

Participer à des projets de création inter artistiques

Identifier la thématique portée par le projet

Identifier les incontournables du projet et les acteurs porteurs

Concevoir le programme

Participer à l'élaboration et mise en œuvre du projet (demande d'autorisation, recherche de subvention...)

Valoriser une ou plusieurs créations auprès de professionnels et du grand public

Maîtriser le champ musicologique et la relation entre musicologie historique et sciences humaines et sociales (esthétique, anthropologie, sociologie, herméneutique, interprétation, sémiotique, rhétorique, poétique...).

Connaître les enjeux actuels de la musicologie

Identifier les enjeux des métiers de la recherche

Maîtriser le langage musical occidental et l'Histoire de la musique du Moyen Age au XXIe siècle

Connaître d'autres formes et styles de musique (musiques extra européennes, musiques improvisées, musiques

populaires modernes, musiques traditionnelles, musiques anciennes).
Faire preuve de créativité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Enseignement
Recherche
Spectacle
Action musicale

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Professeur d'enseignement artistique (si poursuite d'études. La licence permet l'entrée au CEFEDM ou au CFMI pour les étudiants titulaires d'une médaille d'or du conservatoire)
Intervenant de l'action musicale (délégués, chargés de mission, Intervenants en projets culturels...)
Musicien interprète.
Chercheur et musicologue, critique musical (poursuite d'études en Master).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 725
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) W0X80 — Professeurs des écoles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) en termes de 100% d'enseignants

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Jury composé de 5 membres : directeurs et enseignants du département, président de la commission pédagogique.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Non

COMPOSITION DU JURY — VAE

Directeurs et enseignants du département, professionnels, président de la commission pédagogique et représentant de la formation continue.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.up.univ-mrs.fr/> (UFR LACS) <http://www.architecturescontemporaines.com>

Université d'Aix-Marseille I

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9168/>